

Procès-verbal du conseil municipal du 10/09/2026

Le conseil municipal s'est réuni le 10/09/2026 à 18h30 sous la présidence de M. Rémi Diaz, Maire. Le présent procès-verbal est communiqué à titre informatif. Son approbation interviendra lors d'un prochain conseil municipal.

Etaient présents : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Didier Sicard, Corine Gerard, Sébastien Estieu, Jean-Pierre Audouin, Anne-Laure Odoyer, Pascal Moineau, Azize Henni, Sylvain Herbreteau, Sophia Bouchti, Vincent Costes, Sabine Perez, Marion Delbreil

Etaient excusés : Cyril Lacorne ayant donné procuration à Pascal Moineau
Emma Martinez ayant donné procuration à Sabine Perez
Cécile Coloma ayant donné procuration à Azize Henni
Aude Messonnier ayant donné procuration à Corine Gerard
François Talayssat ayant donné procuration à Sophia Bouchti

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du 06/05/2026
- 2- Approbation du procès-verbal du 05/06/2026
- 3- Approbation du procès-verbal du 08/07/2026
- 4- Demande de subvention au conseil régional
- 5- Achat des parcelles cadastrées AB104, AB105 et AB106
- 6- Autorisation de demande de réalisation d'un audit énergétique auprès du SDHEG pour les bâtiments communaux
- 7- Révision libre enveloppe « Voirie » pour l'année 2026
- 8- Délégation de signature
- 9- Délégation de signature

Secrétaire de Séance : Caroline Beaujard

1- **Approbation du procès-verbal du 06/05/2026 :**
Le procès-verbal est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

2- **Approbation du procès-verbal du 05/06/2026 :**
Le procès-verbal est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3- **Approbation du procès-verbal du 08/07/2026 :**
Le procès-verbal est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4- Demande de subvention au conseil régional :

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de demander une subvention au conseil régional dans le cadre des travaux de rénovation de la salle multi - activités.

Question de M. Costes : est ce qu'il est nécessaire d'avoir un dossier abouti afin de demander une subvention ?

Réponse de Monsieur Diaz : Oui, il faut un dossier, des plans ainsi qu'un plan de financement. Le dossier a déjà été déposé auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Question de M. Costes : la commune est-elle accompagnée sur le dossier ?

Réponse de M. Diaz : la commune travaille avec un architecte dans le cadre de ce projet et un découpage par tranches a déjà été réalisé. Le projet avait été validé sous le mandat précédent.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

5- Achat des parcelles cadastrées AB104, AB105 et AB106 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces parcelles étaient en emplacement réservé au profit de la commune depuis plus de quinze ans afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt communal. Le propriétaire ayant fait usage de son droit de délaissement et ayant mis la commune en demeure d'acquérir le bien, la commune est tenue de se prononcer sur cette acquisition dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Au regard de l'intérêt que présente cet emplacement pour la commune et de sa destination prévue au document d'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal de procéder à son acquisition afin de préserver la possibilité de réaliser ultérieurement l'aménagement envisagé. Après plusieurs échanges avec le propriétaire, Monsieur le Maire est finalement parvenu à un accord avec ce dernier, permettant ainsi à la commune de finaliser ce dossier à l'amiable, sans qu'il soit nécessaire de saisir le juge de l'expropriation. Les parties se sont accordées sur un prix d'acquisition fixé à 125 000 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6- Autorisation de demande de réalisation d'un audit énergétique auprès du SDEHG pour les bâtiments communaux

Dans le cadre des travaux projetés à l'école liés à l'installation d'un système de climatisation, ainsi que des travaux de rénovation de la salle multiactivités, il convient de réaliser des audits énergétiques. Ces audits sont également demandés dans le cadre des dossiers de demande de subventions.

La commune a la possibilité de solliciter le SDEHG, qui propose la réalisation d'audits énergétiques à des tarifs plus avantageux que ceux pratiqués par les bureaux d'études privés. Il est donc proposé de contractualiser avec le SDEHG afin de réaliser les audits énergétiques des deux bâtiments concernés.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 300 euros par bâtiment.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

7- Révision libre enveloppe « Voirie » pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°4-2023 : Révision Libre enveloppe voirie. Comme indiqué dans le rapport, les communes qui en font la demande, s'engagent sur un montant annuel de travaux qui sera retenu sur les attributions de compensation.

La commune avait fait le choix en fin d'année 2025 d'allouer une enveloppe de 70 000 euros prise sur le budget communal afin de pouvoir réaliser, au titre de l'année 2026, des travaux de voirie et ce, malgré le désengagement du Département.

À la suite de l'appel d'offres réalisé par la Communauté de communes et au regard des prix proposés par les entreprises consultées, le montant des travaux pouvant finalement être retenu pour la commune s'élève à 40 410,00 euros.

La dépense correspondante sera prélevée en décembre 2026 ou en janvier 2027, en fonction de la date définitive qui sera retenue pour la réalisation des travaux

Question de Mme Bouchti : quelle est la temporalité prévue pour ces travaux ?

Réponse de Monsieur Diaz : les travaux sont attendus d'ici la fin de l'année 2026 ou le début de l'année 2027.

Question de M. Costes : pourquoi ne prévoit-on pas des travaux plus conséquents étant donné que l'on a un budget de 70 000 euros ?

Réponse de Monsieur Diaz : il s'agit de la première tranche de travaux. Le reste du budget sera bien utilisé.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

8- Délégation de signature :

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle du conseil municipal. Mme Gerard informe qu'une déclaration préalable de travaux a été déposée pour la réalisation de travaux sur la propriété familiale de M. le Maire. Elle donne ensuite lecture de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme qui prévoit : « Lorsque le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune [...] désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Le conseil municipal doit donc désigner en son sein un élu pour signer l'arrêté concernant cette demande d'urbanisme. Mme Gerard propose donc au conseil municipal de lui déléguer provisoirement l'autorisation de signer ce document d'urbanisme.

Question de Monsieur Costes : est-on sûr que le projet est conforme à la réglementation ?

Réponse de Mme Gerard : le vote porte uniquement sur la délégation de signature, pas sur le projet en lui-même. Le projet sera instruit comme toutes les demandes d'urbanisme par le service instructeur.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

9- Délégation de signature :

Mme Gerard informe qu'un permis de construire va être déposé pour la réalisation de travaux sur la propriété familiale de M. le Maire. Comme indiqué dans le point précédent, le conseil municipal doit désigner en son sein un élu pour signer l'arrêté concernant cette demande d'urbanisme. Mme Gerard propose donc au conseil municipal de lui déléguer provisoirement l'autorisation de signer un document d'urbanisme afin de signer l'arrêté correspondant.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.



